



Message d'intérêt public

Appel à manifestations d'intérêt de la Commission des normes du travail

Date de début : 9 août 2021
Date de fin : 20 août 2021
Nunavut

45 s

Le ministère de la Justice est à la recherche de personnes enthousiastes souhaitant être membres de la Commission des normes du travail.

La Commission, créée aux termes de la Loi sur les normes du travail, se charge des appels qu'interjettent employeurs et employés sur des décisions prises par les agents des normes du travail.

Les candidats doivent avoir de l'expérience et des connaissances dans le domaine du travail ou des affaires et en justice réparatrice. La maîtrise de l'anglais à l'oral et à l'écrit est essentielle, car les membres doivent pouvoir lire une grande quantité de documents, comprendre des questions juridiques et réviser ou rédiger des décisions claires et concises. La maîtrise de l'inuktitut, de l'inuinnaqtun ou du français à l'oral et à l'écrit constitue un atout.

Les candidats doivent être prêts à consacrer de 5 à 15 heures par trimestre à la Commission, par exemple pour l'examen d'appels interjetés en vertu de la Loi sur les normes du travail, la révision ou la rédaction de décisions et la tenue d'audiences. La majeure partie de ce travail s'effectue à distance. Une formation sera offerte, et les honoraires seront payés pour les jours de service.

Sont invités à présenter leur candidature les membres actifs de la population de tout le Nunavut. Il s'agit d'envoyer une lettre de motivation, un curriculum vitae et une vérification du casier judiciaire à l'adresse nlsb@gov.nu.ca.

Pour en savoir plus, communiquez avec la Commission des normes du travail du Nunavut en écrivant à nlsb@gov.nu.ca ou en appelant au 867 975-6159.

Vous avez jusqu'au 20 août 2021 pour présenter votre candidature.

